



LA MESURE DU TRAVAIL DECENT au Niger

Le Profil Pays du Travail Décent en un clin d'œil

Qu'est ce que le Travail Décent?

Créer des emplois – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.

Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs et des employeurs.

Étendre la protection sociale – promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés

Promouvoir le dialogue social – la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

Le Travail Décent est aussi inclus dans la cible OMD 1B

"Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif" à partir de 4 indicateurs:

- Ratio emploi/population
- Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre
- Proportion des travailleurs pauvres
- Proportion des emplois vulnérables (travailleurs à compte propre et travailleurs familiaux non rémunérés)

Ce résumé a été préparé dans le cadre du projet «Suivi et Mesure du Travail Décent» (projet MAP),

BIT/Commission européenne

www.ilo.org/map

RESUME EXECUTIF

Malgré un taux de croissance moyen de 4% du PIB réel sur la dernière décennie, l'économie nigérienne - principalement agricole et minière - reste fortement vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs extérieurs.



Les indicateurs sociaux s'améliorent sur la dernière décennie, mais la pression démographique reste forte et la pauvreté demeure une préoccupation essentielle.

La croissance économique n'offre pas d'opportunités d'emploi suffisantes. Le taux d'emploi de la population reste faible (moins de la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans en 2008 ont un emploi). Si le taux de chômage est relativement faible (2,4% en 2008), la proportion de jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans l'éducation est élevée et augmente (de 23% à 45% entre 2005 et 2007/08), tandis que le taux des emplois vulnérables reste très élevé (91% des actifs occupés en 2008 sont des travailleurs indépendants ou familiaux).

Plus de la moitié des travailleurs sont pauvres (51% en 2008) et près de la moitié des travailleurs rémunérés perçoivent des revenus inférieurs aux deux tiers du salaire mensuel médian, ce taux de bas salaires étant plus élevé chez les femmes que chez les hommes (66% contre 43% en 2008).

La grande majorité des travailleurs est en situation de sous-emploi (69% des travailleurs comptabilisent moins de 40 heures par semaine), notamment en milieu rural (73% des travailleurs ruraux contre 45% des travailleurs urbains). Le travail précaire concerne un tiers des employés salariés ou à la tâche.

Les formes de travail à abolir sont une préoccupation réelle. Le travail des enfants à abolir est estimé à 42% du total des enfants qui travaillent en 2009 tandis que le travail forcé affecte 1,1% des adultes et 1,4% des enfants.

La situation des femmes sur le marché du travail est moins favorable : elles n'occupent que 17% des emplois salariés et sont plus touchées par la précarité des contrats de travail.

Si la structure législative existe pour réglementer sur la sécurité au travail, les moyens mis en place pour son application reste largement insuffisants.

Le gouvernement a adopté une Politique Nationale de Protection Sociale en 2011 pour étendre la protection sociale aux groupes vulnérables, car les régimes de sécurité sociale existants ne couvrent que les salariés du secteur formel.

Les structures législatives portant sur le dialogue social et la représentation des travailleurs et des employeurs existent mais restent inadéquates. Le taux de syndicalisation reste faible (10,5% des salariés formels et 0,3% des travailleurs). Le renforcement des capacités des institutions publiques et une meilleure coordination entre celles-ci et les organisations des travailleurs et des employeurs, sont des défis majeurs.



Contexte socio-économique

L'économie nationale est peu diversifiée : elle est basée sur l'agriculture et l'élevage.

La population du Niger est extrêmement jeune.

Même si la croissance économique est élevée, elle reste peu porteuse d'emplois productifs.

L'inflation est bien maîtrisée et la productivité du travail s'améliore mais la part des revenus du travail dans le PIB diminue.

La pauvreté reste une préoccupation essentielle, même si les inégalités de revenus diminuent.

Les indicateurs d'accès aux services sociaux (éducation, santé) s'améliorent.

La croissance économique nationale fortement centrée sur le secteur primaire (près de la moitié du PIB), reste vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs extérieurs. Aussi l'activité économique reste largement informelle (70% du PIB). La diversification économique reste encore timide. La pression démographique est forte (avec taux de croissance démographique de 3,3% et un taux de fécondité de 7,1 enfants par femme). La pauvreté demeure une préoccupation essentielle : plus de 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national.

En 2010, la croissance économique est élevée, en raison d'une forte hausse de la production agricole, tandis que l'inflation est la plus faible de la sous-région. Si la productivité du travail (PIB par actif occupé) augmente légèrement, la part des revenus du travail dans le PIB diminue légèrement (de 16,6% à 14,6% entre 2006 et 2010) mettant en lumière une croissance économique moins orientée en faveur du travail.

Les inégalités de revenus se réduisent entre 2005 et 2008, l'indice de Gini est passé de 44% à 36% tandis que la proportion des pauvres diminue légèrement de 62,1% à 59,5%.

Entre 2000 et 2010, les indicateurs d'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la santé et l'eau potable, s'améliorent. Le taux d'alphabétisation des adultes passe de 14% au à 29% et la part d'enfants non scolarisés diminue de plus de la moitié, atteignant 27% en 2010.

Chiffres clés

(2010)

8,2%

Taux de croissance économique annuel

3,3%

Taux croissance démographique annuel

50%

Part de la population de moins de 15 ans

0,9%

Taux d'inflation

US\$ 1 055

PIB/actif occupé

59,5%

Taux de pauvreté national

72,9%

Taux brut de scolarité

29%

Taux d'alphabétisation des adultes



Un des premiers défis du Niger est de favoriser les opportunités d'emploi sur un marché très peu structuré avec une majorité d'emplois peu productifs et précaires

L'emploi vulnérable et informel reste prédominant.

Le chômage des jeunes est relativement faible mais la part des jeunes ni dans l'emploi ni dans l'éducation est élevée et croissante.

Les salariés constituent une faible part de l'emploi non agricole, notamment chez les femmes et en milieu rural.

Opportunités d'emploi

Le taux d'emploi de la population reste faible : en 2008, moins de la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi, avec une proportion plus forte chez les hommes et dans les zones urbaines.

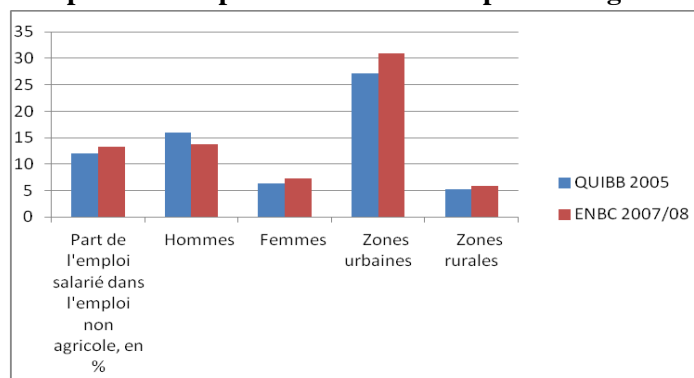
La grande majorité des actifs occupés sont des travailleurs indépendants ou des travailleurs familiaux. Les salariés représentent 5,6% des actifs occupés en 2005 et 7,5% en 2008.

Le taux de chômage des 15-24 ans diminue de 4,5% à 2,3% et celui des 15-35 ans passe de 3,6% à 2,1% entre 2005 et 2008. Le chômage concerne plus particulièrement les jeunes filles et les zones urbaines.

La proportion de jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans l'éducation est forte et double entre 2005 et 2008 (de 23,1% à 45,2%).

La part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole est relativement faible. Les salariés représentent 12% et 13% des actifs occupés non agricoles en 2005 et 2008 respectivement. La proportion des femmes salariées parmi les travailleuses non agricoles est deux fois moins importante que celle des hommes.

La part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole



Chiffres clés

(2008)

42,6%

Rapport emploi/population

dont :

F : 29%

M : 56,8 %

51,9% en zone urbaine

39,3% en zone rurale

91,3%

Proportion des travailleurs indépendants ou familiaux

7,5%

Proportion des salariés

45,2%

Proportion des jeunes ni dans l'emploi, ni dans l'éducation

13,3%

Proportion de salariés parmi les actifs occupés non agricoles

dont :

F : 7,3%

M : 13,7%



Le Niger s'est engagé pour promouvoir l'égalité de chance et de traitement dans l'emploi par la ratification des Conventions 100 et 111 et à travers la constitution de la 7^{ème} République

Le travail des enfants est un phénomène important au Niger, lié notamment au niveau de pauvreté des ménages.

Le travail des enfants concerne plus les filles que les garçons.

Le travail des enfants est nettement plus élevé en zones rurales.

Les enfants au travail sont faiblement protégés face aux travaux dangereux, surtout en zone rurale.

Droits au travail

Egalité de chances et de traitement dans l'emploi

La répartition des emplois par catégorie selon le sexe montre que les travailleurs payés à la tâche sont largement majoritaires parmi les employés rémunérés, avec une proportion plus élevée chez les hommes (soit 73% des employés rémunérés contre 67% des employées rémunérées).

La proportion de travailleuses contractuelles est par contre plus élevée (soit 11,3% contre 4,1% chez les hommes).

Globalement, la part des femmes dans l'emploi salarié est faible, soit 17,2%.

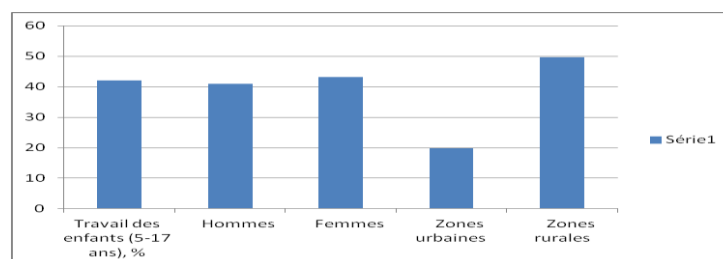
Formes de travail à abolir

Les formes de travail qui vont à l'encontre des droits fondamentaux de l'homme sont des entraves au travail décent.

Le Travail des Enfants

La moitié des enfants (5-17 ans) occupent un emploi en 2009. Ils sont près de 60% en zones rurales contre 10% à Niamey et 33% dans les autres centres urbains. La proportion des filles occupant un emploi est plus forte que celle des garçons (53% contre 47%).

Proportion des enfants exerçant un travail à abolir (5-17 ans)



Le travail des enfants (à abolir) concerne un peu moins de la moitié des enfants au niveau national (42%), et concerne plus les filles que les garçons. Un tiers des enfants exercent un travail dangereux, avec une proportion plus forte en zone rurale.

Chiffres clés (2008-2009)

17,2%

Proportion des femmes dans l'emploi salarié

Dont :

8% en zone rurale

21,6% en zone urbaine

50,4%

Proportion des enfants occupant un emploi

dont :

F : 53,1% M : 46,9%

58,7% en zone rurale

25,8% en zone urbaine

42,1%

Proportion des enfants qui exercent un travail à abolir (soit 83,4% des enfants économiquement occupés)

dont :

F : 43,2 % M : 40,9%

49,6% en zone rurale

19,7% en zone urbaine

31,1%

Proportion des enfants qui exercent des formes dangereuses de travail

dont :

36,6% zone rurale

14,9% zone urbaine



Le travail forcé persiste au Niger notamment en zone rurale

La pauvreté économique est un facteur déterminant du travail forcé des enfants et des adultes.

Le salaire minimum reste très faible mais en progression.

La moitié des travailleurs salariés ont des revenus inférieurs aux deux tiers du salaire mensuel médian.

Le taux de bas salaires est nettement plus élevé chez les femmes que les hommes.

Le taux de travailleurs pauvres est élevé.

Le Travail Forcé

Le travail forcé perdure au Niger, même s'il reste relativement faible. Près de 60 000 travailleurs adultes et 55 000 enfants travailleurs seraient victimes de cette pratique, soit respectivement 1,4% des adultes économiquement actifs - ou 1,1% des adultes, dont 1% de femmes et 2% d'hommes - et 2,8% des enfants économiquement actifs - ou 1,4% des enfants, dont 1,1% à Niamey et 0,5% dans les autres centres urbains.

Conditions de travail et Protection Sociale

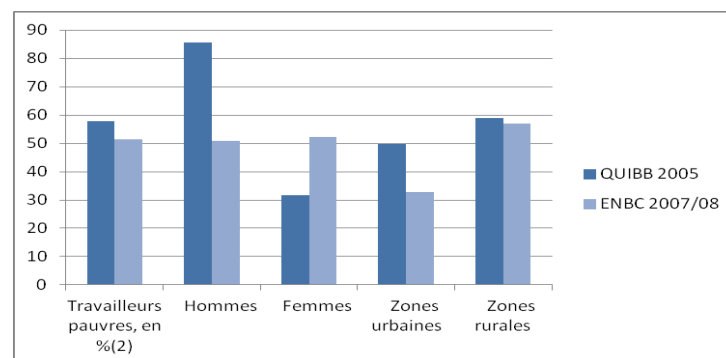
Gains adéquats et emploi productif

Le Niger a ratifié la Convention internationale sur la fixation des salaires minima et son application est une première étape vers un marché de l'emploi plus décent. Il reste que le salaire minimum est l'un des plus bas de la sous région, même s'il a augmenté récemment, en passant de 28 347 à 30 047 francs CFA entre 2008 et 2012.

Plus de la moitié des travailleurs vivent dans des ménages pauvres, notamment en milieu rural. Leur proportion a diminué entre 2005 et 2008 (en passant de 58% à 51%).

Près de la moitié des salariés gagnent moins des deux tiers du salaire médian, avec une proportion plus forte parmi les femmes salariées (soit les deux-tiers d'entre elles contre 43% des salariés hommes).

Proportion des travailleurs pauvres en 2005 et 2008 (en %)



Chiffres clés (2009)

115.000

Personnes victimes de travaux forcés

dont :

49% des enfants (5-17 ans)

51% des adultes (18-65 ans)

1,4 %

Proportion des enfants exerçant des travaux forcés

Chiffres clés (2008)

51,4%

Proportion des travailleurs pauvres

dont :

57% en zone rurale

33% en zone urbaine

46,9%

Taux de bas salaire

dont :

F : 66,1%

M : 43,2%



Le taux de sous-emploi est élevé surtout en zone rurale.

La proportion des travailleurs ayant des durées excessives de travail est élevée notamment en milieu urbain et chez les femmes.

Les conventions internationales sur la protection de la maternité n'ont pas encore été ratifiées.

La Convention internationale sur le socle de Protection sociale minimum a été ratifiée

Le Code du Travail garantit des droits de congé de maternité

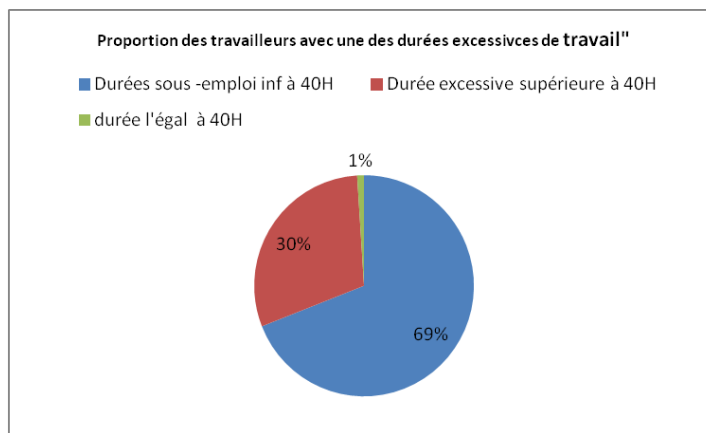
Le Code du Travail du Niger protège partiellement les travailleurs contre la précarité des emplois et la cessation de la relation de travail.

La stabilité et la sécurité de l'emploi ne concerne qu'une minorité des travailleurs du pays

Temps de travail décents

La population active reste largement sous-employée, notamment en zone rurale, avec un taux de sous-emploi de 69% au niveau national et de 73% en milieu rural.

Près d'un tiers des travailleurs sont soumis à des horaires excessifs, dont plus de la moitié des travailleurs urbains contre un quart des travailleurs ruraux. Les femmes occupées sont plus nombreuses à travailler au-delà de 40 heures que les hommes.



Combiner travail, vie de famille et vie privée

Les Conventions internationales (n°103 et n° 183) concernant la protection de la maternité n'ont pas encore été ratifiées, mais le Niger a ratifié partiellement la Convention internationale (n° 102) concernant la sécurité sociale et plus particulièrement la partie VIII concernant la protection de la maternité.

Le Code du Travail complété par la Convention Collective Interprofessionnelle prévoit un congé de maternité obligatoire de 14 semaines, rémunéré si la femme salariée compte au moins deux ans d'ancienneté.

Stabilité et sécurité de l'emploi

Un tiers des travailleurs employés (salariés ou à la tâche) ont un contrat temporaire et sont par conséquent dans une situation plus instable que les autres employés. La proportion des travailleurs temporaires est plus forte parmi les hommes.

Chiffres clés (2008)

69,3%

Taux de sous-emploi

dont :

F : 65% et M : 68%

73% en zone rurale

45% en zone urbaine

30%

Proportion des travailleurs ayant des durées de travail excessives (+40h)

F : 30,3% M : 34,2%

26,1% zone rurale

51,4% zone urbaine

33,4%

Proportion des employés avec un contrat temporaire

dont

F : 24,6% M : 35,4%

39,9% zone rurale

17,3% zone urbaine



La sécurité du milieu de travail est mieux maîtrisée sur les dix dernières années

Le nombre de lésions professionnelles mortelles reste constant sur les 5 dernières années

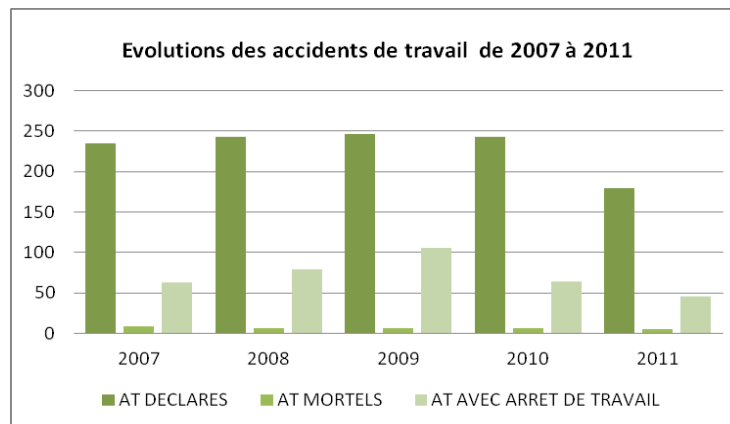
Au niveau national, la couverture de la protection sociale est très faible.

La politique nationale de protection sociale adoptée en 2011, souligne la nécessité d'un socle de protection sociale.

Le dispositif de dialogue social peu opérationnel faute de moyens.

Sécurité du milieu de travail

Le nombre total de lésions professionnelles enregistrées pour les travailleurs couverts par la convention collective est relativement modeste. En proportion, l'évolution des accidents professionnels non-mortels montre une certaine amélioration passant d'un niveau entre 0,6 et 0,70 accidents pour un million d'heures travaillées en 2000/2001 à 0,4 en 2009.



En 2010, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a enregistré 243 accidents du travail dont 64 avec arrêt de travail et 7 ayant entraîné la mort.

Sécurité sociale

Le droit à la protection sociale est inscrit dans la Constitution du 25 Novembre 2010.

La proportion de la population, âgée de 60 ans et plus, bénéficiant d'une pension de retraite est de 1,26% en 2009, contre 1,09 en 2002.

Au Niger 50 000 assurés bénéficient des prestations de protection sociale à travers la CNSS pour les 15,2 millions d'habitants et seulement 3% des travailleurs sont couverts par la sécurité sociale. Les fonctionnaires de l'Etat sont prises en charge à 80% au niveau de la couverture maladie.

Ces pourcentages confirment l'urgence à mettre en place des actions pour développer des systèmes de protection sociale plus étendus.

Chiffres clés (2010)

243

Accidents de travail déclarés

dont 236 accidents non mortels

0,32%

Taux de protection sociale national

1,27%

Proportion des personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant d'une pension

3%

Proportion des travailleurs couverts par la sécurité sociale



Le dispositif de dialogue social peu opérationnel faute de moyens.

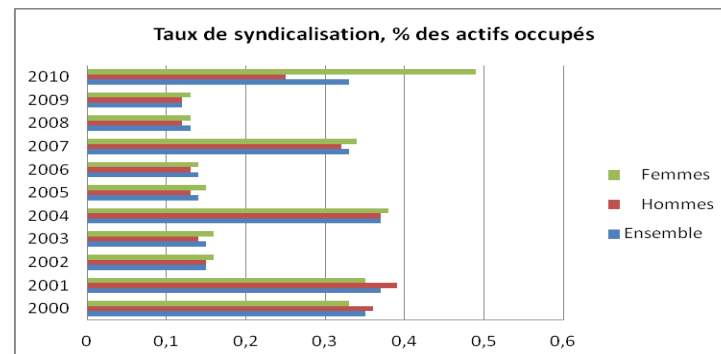
Le taux de syndicalisation est très faible par rapport aux actifs occupés, et baisse dans le secteur formel

Le taux de syndicalisation est plus élevé chez les femmes salariées.

Le PPTD-Niger a été adopté en juillet 2012 en lien avec le PDES (2012-2015)

Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs

Pour prévenir les conflits, une douzaine d'institutions de dialogue - dont la Commission Nationale du Dialogue Social (CNDS) et la Commission Consultative du Travail (CCT) - coexistent mais elles souffrent du manque de moyens humains et matériels.



Le taux de syndicalisation reste autour de 0,3% des actifs occupés entre 2000 et 2010. Dans le secteur formel, les taux de syndicalisation passent de 17% en 2000 à 10,5% en 2010.

Le taux de syndicalisation est plus élevé chez les femmes, ces dernières années, et notamment dans le secteur formel.

Quelles politiques en faveur du travail décent ?

Les déficits en travail décent risquent de compromettre l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement du Niger de réduction de la pauvreté et de développement. Plusieurs réponses sont apportées :

- **L'adoption du Programme Pays pour le Travail Décent** en juillet 2012 et son intégration dans le PDES (2012- 2015)

- **Un engagement financier de l'Etat et des PTF** pour la mise en œuvre du PPTD (programmation triennale de l'Etat : 850 millions de FCFA ; appui du BIT : 750 Millions de FCFA)

- **Des réformes institutionnelles et réglementaires**, telles que : la vulgarisation du nouveau Code de Travail, le Plan d'action de lutte contre le Travail des enfants, la Création de l'Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes, le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle et de l'Insertion, la loi sur la Protection Sociale

- **Des programmes et projets en faveur du travail décent** : Programme formation insertion des jeunes ruraux, projet d'Appui au développement de l'Enseignement et la Formation Professionnelle, Programme d'appui au Développement de la Formation Professionnelle et l'insertion des sortants de l'EFPT, Projet de Développement des Compétences pour soutenir la croissance Economique, Projet de création de l'Institut Nigérien de Formation des ressources humaines dans le secteur industriel

- **Un système d'information du marché de travail amélioré**, à travers le RGPH 2012/13, l'Enquête Emploi-Secteur Informel 2012 et l'opérationnalisation de l'ONEF.

Chiffres clés (2010)

0,3%

Taux de syndicalisation parmi les actifs occupés

dont :

F : 0,49%

H : 0,25%

10,5%

Taux de syndicalisation dans le secteur formel

dont :

F : 14,3%

H : 6,8%



L'extension de la Protection Sociale est un des objectifs majeurs des PDES et PPTD (2012-2015)

La création d'emplois est un objectif principal des PDES et PPTD et passe par la mise en œuvre de la PNE

L'amélioration des conditions de travail passe par des stratégies nationales et sectorielles

La réduction de la discrimination au travail et l'abolition du travail des enfants sont des objectifs affichés dans les PDES et PPTD

Pour plus d'information,
contacter : BIT Dakar
dakar@ilo.org

Les principales actions du PDES et du PPTD (2012-2015)

Quatre priorités sont intégrées dans le PDES, pour améliorer l'accès à la protection sociale et à l'emploi notamment pour les populations vulnérables (Axe 5 du PDES) :

- (i) consolider le système existant de sécurité sociale
- (ii) étendre la Protection sociale à de nouveaux groupes de population par le biais de la mutualisation et des mécanismes traditionnels de solidarité
- (iii) renforcer la création d'emplois par des programmes spécifiques de soutien à l'emploi
- (iv) réduire les discriminations au travail

Dans le cadre du PPTD, ces quatre priorités se traduisent par les actions suivantes :

- (i) des Stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail seront élaborées et mises en œuvre
- (ii) une politique pour institutionnaliser un Socle National de Protection Sociale intégrant l'économie informelle sera développée
- (iii) la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) est mise en œuvre
- (iv) les normes internationales du travail seront ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants